



Commune de VÉNÉJAN

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 31 août 2018 à 18 h 00

L'an deux mil dix-huit et le trente et un août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

PRÉSENTS : Alain Clerc, Rachel Charbonneaux, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Bénédicte Chauvet à Gérard Estelle (jusqu'à 18 h 15).

ABSENT(S) : Florian Poudevigne.

Secrétaire de séance : Martine Potié.

Assistante : Nadine Poutas.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- 1. Décisions modificatives n°2018/3 au budget 2018 de la commune pour l'achat de matériel et de mobilier**
Rapporteur : Béatrice Loison
- 2. Ressources humaines modification tableau des effectifs (filière Administrative et Technique)**
Rapporteur : Gérard Sautel
- 3. Droit à opposition à une demande d'affiliation volontaire de l'Agence Technique Départementale au Centre de Gestion.**
Rapporteur : Bruno Tufféry
- 4. Subventions associations : Bibliothèque communale et Teelgo.**
Rapporteur : Patricia Vaz
- 5. SMEG30 (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) : dossier de demande d'inscription au programme d'investissement. Eclairage public les Queyrans 17-REN-02, complément 17-TEP-28.**
Rapporteurs : Thierry Loison
- 6. SABRE (Syndicat Assainissement Bagnols et Région) : approbation du rapport annuel du délégataire sur la qualité et prix du service public d'assainissement collectif et non collectif-Exercice 2017.**
Rapporteurs : Michel Millot, Gérard Sautel, Thierry Loison et Alain Clerc
- 7. SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du haut Gard) : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité u service public de l'eau – Exercice 2017.**
Rapporteur : Gérard Estelle
- 8. Motion pour la réouverture du trafic voyageur de la voie ferrée rive droite du Rhône.**
Rapporteur : Bruno Tufféry

1. Décisions modificatives n°2018/3 au budget 2018 de la commune pour l'achat de matériel et de mobilier

Rapporteur : Béatrice Loison

- **Budget Commune / DM n°3** : Objet : crédits supplémentaires pour divers achats décrits ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédit suivants, sur le budget de l'exercice 2018 comme décrit ci-après :

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2184 / 11	Mobilier Espace M. Fost (Tables)	1.000,00
21 / 2188 / 16	Matériel Service techniques (Taille haie)	977,00
21 / 2183 / 16	Matériel Service administratif (Photocopieur)	400,00
21 / 2188 / 11	Matériel Espace M. Fost Matériel (Portes manteaux cendriers)	918,00
Total		3.295,00

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
020 / 020 / OPFI	Dépenses imprévues	200,00
Total		3.295,00

2. Ressources humaines modification tableau des effectifs (filière Administrative et Technique)

Rapporteur : Gérard Sautel

○ Filière Technique

Entendu l'exposé du rapporteur M. Gérard Sautel, sur la réorganisation des services suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°83-534 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Considérant le dernier tableau des emplois ;

Considérant que le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} septembre 2018

FILIÈRE	EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	POSTE	REMARQUE
Technique	Suppression Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	- 1	Temps complet	Cette modification n'augmente pas le nombre d'agents du personnel communal
	Création Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet	

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune, Chapitre 012.

○ Filière Administrative

Entendu l'exposé du rapporteur M. Gérard Sautel, sur la réorganisation des services, compte tenu qu'un agent est promouvable dans un grade supérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°83-534 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Considérant le dernier tableau des emplois ;

Considérant que le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} novembre 2018

FILIÈRE	EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	POSTE	REMARQUE
Administratif	Suppression Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	- 1	Temps complet	Cette modification n'augmente pas le nombre d'agents du personnel communal
	Création Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet	

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune, Chapitre 012.

3. Droit à opposition à une demande d'affiliation volontaire de l'Agence Technique Départementale au Centre de Gestion.

Rapporteur : Bruno Tufféry

L'Agence Technique Départementale a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2019.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

M. le Maire demande au Conseil s'il est d'accord sur l'affiliation de ce nouvel établissement public au CDG 30.

Vu la loi n°84-53 du 26/1/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment en son article 15 ;

Vu le décret n°85-643 du 26/6/1985, notamment ses articles 2,7 et 30 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence technique départementale en date du 25/6/2018 sollicitant son affiliation volontaire au CDG.

Le rapport entendu ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas s'opposer à l'affiliation à la date du 1^{er} janvier 2019 de cet établissement public départemental au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

4. Subventions associations : Bibliothèque communale et Teelgo.

Rapporteur : Patricia Vaz

Après avoir entendu Mme Patricia Vaz, rapporteur, expliquer le partenariat avec la Bibliothèque lors de la manifestation « La nuit du Moulin » et l'association Teelgo pour l'édition du livre « Mots et palabres »

Considérant les dépenses engagées par ces deux associations ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable pour verser la somme de 200 € à la Bibliothèque et à la somme de 250 € à l'association Teelgo prises sur l'article 6574

Arrivée de Mme Bénédicte Chauvet à 18 h 18.

5. SMEG30 (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard): dossier de demande d'inscription au programme d'investissement. Éclairage public les Queyrans 17-REN-02, complément 17-TEP-28.

Rapporteur : Thierry Loison

M. Thierry Loison, rapporteur, expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Éclairage public Les Queyrans - coord avec 17-REN-02 qui s'élève à 19 900,00 € HT soit 23 880,00 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Suite à la FPT d'ERDF n°2016R091 en date du 22/12/2016, consécutive entre autres à la demande d'augmentation de puissance du tarif jaune de la SARL la Vigie sur la ZA Passadouire à VÉNÉJAN, avec passage de 42 à 60 KVa, et de la contrainte actuelle du poste type RC équipé d'un transfo de 160 kva (138 %), le SMEG projette le renforcement de la distribution électrique du poste "Queyrons".

En coordination des travaux d'éclairage public (EP) seront projetés en partie souterraine et comprennent :

- La pose de 3 mâts EP de 7 m équipés de lanternes fonctionnelles de 100 W SHP ou bien en LED asservies d'appareil bi-puissance ;
- La création d'un coffret de commande EP avec cellule fibre optique, à installer dans le futur poste UP ;
- L'ensemble alimenté par 4 départs EP de type 3G10, soit une longueur de 325 ml,
- Le certificat de conformité, le plan de récolement géoréférencé et le Consuel.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet dont le montant s'élève à **19.900,00 € HT** soit **23.880,00 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir ;
- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ;
- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif, et qui s'élèvera à **1.990,00 €** ;
- Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet ;
- Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel le premier acompte au moment de la commande des travaux et le second acompte et solde à la réception des travaux ;
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées
- Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèveront à **452,29 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie ;
- Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

6. SABRE (Syndicat Assainissement Bagnols et Région) : approbation du rapport annuel du délégataire sur la qualité et prix du service public d'assainissement collectif et non collectif-Exercice 2017.

Rapporteurs : Michel Millot, Gérard Sautel, Thierry Loison et Alain Clerc

Les rapporteurs, présentent le rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif suite à sa présentation préalable au Comité Syndical du SABRE dans sa séance du 12 juin 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation faite du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2017.

Les rapporteurs, présentent le rapport annuel sur le service public de l'assainissement non collectif suite à sa présentation préalable au Comité Syndical du SABRE dans sa séance du 12 juin 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation faite du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2017.

7. SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du haut Gard) : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau – Exercice 2017.

Rapporteur : Gérard Estelle

M. Gérard Estelle rapporteur, présente le rapport annuel sur le service public de l'eau suite à sa présentation préalable au Comité Syndical du SIAEP dans sa séance du 26 juin 2018 (Délibération n°26-2018).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau – Exercice 2017.

8. Motion pour la réouverture du trafic voyageur de la voie ferrée rive droite du Rhône.

Rapporteur : Bruno Tufféry

L'association des usagers TER SNCF de la Rive Droite du Rhône sollicite la commune de Vénéjan concernant son action visant à favoriser la réouverture du trafic voyageur de la voie ferrée longeant la rive droite du Rhône et qui concerne directement notre territoire.

La commune de Vénéjan soutient ce projet, le considérant comme structurant pour l'avenir du territoire.

La réouverture de la ligne TER Rive Droite reste l'objectif, elle constitue un véritable enjeu de mobilité. Elle a vocation à renforcer les connexions avec les territoires voisins et à améliorer l'offre de transport de manière conséquente pour les habitants. Elle constitue une alternative à l'usage de la voiture individuelle, notamment pour les déplacements professionnels et scolaires, impliquant une réduction des impacts environnementaux ainsi que des nuisances et des risques liés aux déplacements routiers.

Considérant le projet de réouverture de la ligne ferroviaire pour les voyageurs, dénommée « Rive Droite du Rhône » reliant Pont-Saint-Esprit à Nîmes ;

Considérant que la nouvelle région Occitanie s'est déclaré prête à s'engager sur une nouvelle offre d'exploitation de lignes fermées notamment la Rive Droite du Rhône dans le cadre des états généraux du rail et de l'intermodalité ;

Considérant les 240 000 déplacements quotidiens effectués sur le territoire (diagnostic SCoT Gard Rhodanien) ;

Considérant l'obsolescence des infrastructures qui pénalisent lourdement l'attractivité économique et touristique, freinent leurs évolutions et altèrent le cadre de vie du territoire ;

Considérant l'atout que constituerait cette ligne pour le développement économique et touristique du territoire autour du Pont du Gard qui constitue l'un des pôles touristiques principaux de la nouvelle Région.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de réaffirmer sa volonté de voir aboutir le projet de réouverture du trafic voyageur de la voie ferrée rive droite du Rhône et de le défendre auprès des nombreux partenaires institutionnels concernés.

En fin de Conseil municipal, M. le Maire, a rendu hommage à la carrière de Mme Christine Fabrègues, Secrétaire de mairie-Rédacteur, qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2018 après 33 ans de service dans la collectivité.

Par la même, il a présenté tous ses vœux de réussite à Mme Nadine Poutas qui lui succède.

La séance est levée à : 19 h 02

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Martine Potié	Bruno Tufféry
	 